

QU'EST-CE QUE LE B.U.T. ?

L'offre de formation des IUT évolue : le Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.) devient le nouveau diplôme de référence des IUT.

En intégrant un B.U.T., les étudiants bénéficient d'un parcours intégré en 3 ans, sans sélection supplémentaire pour atteindre le grade licence. Le diplôme est aligné sur les standards internationaux et facilite les échanges avec les universités étrangères. Un DUT est délivré au bout des deux premières années.

Avec le B.U.T., les IUT renforcent leurs atouts : les étudiants continuent à profiter d'un enseignement universitaire et technologique encadré par des équipes pédagogiques mixtes expérimentées. Le cursus s'articule toujours autour de mises en situation professionnelles, de périodes en entreprise sous forme de stages ou en alternance (parfois dès la 1ère année ou plus généralement sur les deux dernières années, voire uniquement la 3ème année du cursus).

L'IUT, c'est toujours...



Le même choix de spécialités reconnues (GEA, TC, Informatique, Génie Biologique,...)



Une pédagogie adaptée avec une large place aux travaux dirigés et pratiques en petits groupes



Des équipes pédagogiques investies et proches des étudiants



Une formation sélective et accessible aux bacs généraux et technologiques



Une formation reconnue et des compétences recherchées par les entreprises



Un cursus universitaire et professionnel répondant à un programme national

Demain, à l'IUT...



Durant ma terminale, je présente ma candidature sur Parcoursup en Bachelor Universitaire de Technologie



Je peux aussi intégrer l'IUT à différentes étapes grâce à des passerelles



Je peux suivre un cursus intégré de 3 ans, sans devoir représenter ma candidature au bout de 2 ans



J'obtiens un DUT nouvelle formule à l'issue des deux premières années



La formation est fortement structurée autour de situations professionnelles (600 heures de projets, de 22 à 26 semaines de stage)



Je peux suivre la formation en alternance sur tout ou une partie du cursus



Je peux bénéficier d'une mobilité internationale



Je bénéficie des frais d'inscription universitaires ou de l'exonération si je suis boursier

LE B.U.T. DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LES ÉTUDIANTS ET LES EMPLOYEURS



